



Poliez-Pittet, le 30 mai 2008

Au Conseil général de Poliez-Pittet

<p style="text-align: center;">Préavis municipal N° 3-2008 Intention municipale sur l'étude du projet de fusion des communes de Montaubion-Chardonney, Peney-le-Jorat, Poliez-Pittet, Sottens, Villars Mendraz et Villars-Tiercelin</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis d'intention que nous vous soumettons ce soir fait suite aux séances d'informations mises sur pied par la Région du Gros-de-Vaud ainsi qu'aux divers entretiens qu'ont eus les Autorités communales de Montaubion-Chardonney, Peney-Le-Jorat, Poliez-Pittet, Sottens, Villars-Mendraz et Villars-Tiercelin. La dernière séance s'est déroulée le 16 avril 2008 à Villars-Tiercelin, en présence de toutes les Municipalités, accompagnées par les Présidentes et Présidents des différents Conseils généraux, ainsi que les Présidentes et Présidents des commissions des finances et gestion.

Ce projet d'étude pour une fusion de communes correspond à la volonté des organes exécutifs de nos six communes de conduire elles-mêmes leur destin et de se en donner les moyens, plutôt que de se le voir imposer de l'extérieur.

Pourquoi regrouper nos six communes ?

- 1. Parce que la complexité croissante des problèmes que les communes doivent traiter nécessite des compétences de plus en plus étendues ainsi qu'un engagement toujours plus important.**
- 2. Pour obtenir un poids politique plus important face au Canton ainsi qu'au sein des associations intercommunales et régionales.**
- 3. Afin de mieux répondre aux exigences de notre société et aux attentes de la population concernant le développement des prestations.**
- 4. Afin d'anticiper les difficultés de recrutement de volontaires acceptant d'assumer les tâches d'un exécutif municipal, difficultés que rencontrent de plus en plus de communes.**
- 5. Pour améliorer, consolider et rentabiliser les différentes collaborations intercommunales que nous conduisons actuellement.**
- 6. Pour améliorer et optimiser le développement de notre territoire par la mise en place d'une stratégie cohérente, réfléchie et performante.**

C'est dans cet esprit que les six Municipalités concernées se mettront au travail et vous tiendront régulièrement informés de l'avancement des travaux. Un important travail suivra si le préavis d'intention est accepté : différents groupes de travail intercommunaux, ouverts à

chaque citoyen (citoyenne), seront constitués pour traiter des différents thèmes liés au projet de fusion.

Pour rappel, une fusion n'est qu'un regroupement des différentes administrations communales. L'identité de chaque membre de la nouvelle commune est préservée. Chaque village conserve son nom, ses armoiries et son drapeau, ses sociétés locales, ses différentes manifestations et ses particularités diverses.

De plus, chaque commune est libre de quitter le processus de fusion en cours de réalisation pour des raisons qui lui sont propres.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter l'intention de la municipalité de lancer l'étude d'un projet de fusion avec les communes de Montaubion-Chardonney, Peney-le-Jorat, Sottens, Villars-Mendraz et Villars-Tiercelin

Préavis adopté en séance de municipalité du 3 juin 2008.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Serge Savoy

La secrétaire
Tania Giordano